

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE DES OFFRES PRÉPAYÉES INTERNET (VODACARD INTERNET ET VODASURF POCKET)

Les prix mentionnés aux présentes conditions particulières sont exprimés TTC.

Article 1 : DEFINITIONS

Offre prépayée : Offre conditionnée par l'obtention d'une carte SIM VODAFONE, sans abonnement, créditée par le biais de recharges papiers ou électroniques. La carte SIM est associée à un numéro de téléphone attribué par Vodafone.

Titulaire : Personne majeure propriétaire de la ligne.

La carte VODACARD Internet : est une carte SIM VODAFONE prépayée permettant au titulaire d'accéder aux services sur le réseau 3G ou 4G de VODAFONE. Cette carte SIM peut être insérée à l'intérieur de tout terminal 3G ou 4G, téléphone, routeur ou tablette.

Le package VODASURF Pocket : Il est composé d'une carte SIM VODAFONE prépayée Vodasurf Pocket et d'un routeur WiFi nomade qui ensemble permettent au titulaire d'accéder aux services sur le réseau 3G ou 4G de VODAFONE. Cette carte SIM ne peut être insérée que dans le routeur nomade faisant partie du package.

Volume initial : Volume disponible sur le compte du titulaire après achat. Pour le package Vodasurf Pocket le volume initial est de 30 Go, et il est de 10 Go après l'achat de la carte SIM Vodacard Internet. Ces volumes sont valides pendant 30 jours après activation.

Formulaire : Formulaire à remplir lors de l'achat de la carte permettant de finaliser la vente.

Recharges : cartes papiers ou électroniques permettant de remettre du crédit sur son compte.

Article 2 : PRESENTATION DES OFFRES

offre	Prix initial	crédit inclus (validité 30 jours)
nouvelle Vodacard Internet	1 800 F	10 Go
Package Vodasurf Pocket	9 900 F	30 Go

Ces deux offres sont rechargeables.

L'apn pour ces deux offres est le même : nomad.

Article 3 : UTILISATION DU SERVICE

Souscription

Le titulaire doit être majeur pour pouvoir ouvrir une ligne.

Le titulaire souscrit à l'offre en remplissant le formulaire d'inscription, et en fournissant l'original ou/et une copie de sa pièce d'identité, pour que la carte SIM lui soit délivrée lors de la vente.

Si le formulaire d'inscription ou une copie de la pièce d'identité du détenteur n'ont pas été fournis au moment de l'achat, le détenteur s'engage à envoyer par tout moyen une copie recto verso de sa pièce d'identité et le formulaire d'inscription dûment complétés et signés dans les trente (30) jours à compter de l'activation de sa ligne. A défaut, Vodafone se réserve le droit de suspendre le Service.

Activation

L'activation de la ligne se fait automatiquement, dès la première connexion au réseau.

Rechargement

Le titulaire peut créditer le compte prépayé associé à sa SIM, par le biais de recharges papier ou électroniques. Les recharges papier peuvent être activées en suivant les instructions soit au dos de ces cartes papier (à travers une commande USSD) soit sur le site recharge.vodafone.pf (la connexion à ce site est gratuite à partir d'une ligne Vodafone).

Recharges disponibles

Les recharges (papier) sont disponibles dans les points de boutiques Vodafone et dans les revendeurs Vodafone. La liste des différents points de vente ainsi que la liste des recharges sont consultables sur notre site www.vodafone.pf

Les tarifs pour les recharges sont :

montant de recharge en F TTC		200	500	1000	2000	5000
volume	nouvelle Vodacard Internet et Vodasurf Pocket	1 Go	4 Go	8 Go	16 Go	40 Go
validité		7 jours	14 jours	21 jours	30 jours	30 jours

Tous les tarifs sont disponibles à tout moment en utilisant l'application mobile mon.vodafone.pf l'accès à cette application est gratuit à partir d'une ligne Vodafone.

NB : par session de données le montant chargé au client est arrondi au F supérieur.

Article 4 : ELIGIBILITE ET DEBITS

Eligibilité

Cette offre n'est disponible que dans les zones autorisées par Vodafone. Les zones d'éligibilité sont disponibles sur le site web et sont régulièrement mises à jour en fonction du déploiement du réseau.

Spécificités relatives aux débits

Les débits varient en fonction des capacités des réseaux, et de l'usage cumulé de plusieurs services/applications simultanément sur les matériels du Client et, par conséquent non garantis.

Article 5 : VALIDITE DE LA CARTE SIM

La carte SIM est valable 12 mois, dans les conditions ci-après :

Carte SIM non activée : SIM valable 12 mois à compter de la date d'achat.

Carte SIM activée mais jamais rechargée : SIM valable 12 mois à compter de la date d'activation (à compter de la date du premier appel).

Carte SIM activée et rechargée : SIM valable 12 mois à compter de la date de la dernière recharge (extension de la validité après chaque recharge).
Au terme des 12 mois, la SIM sera automatiquement désactivée.

Article 6 : RESPONSABILITE

Responsabilité de Vodafone

Vodafone est responsable de la mise en place des moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement des Services.

La responsabilité de Vodafone ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- en cas de contaminations par des virus et/ou des intrusions dans le système informatique des Clients effectuées par des tiers via le Service d'accès à internet ;
- non-respect des procédures d'installation sauf dans le cas où l'installation est réalisée par Vodafone ou sous son contrôle ;
- agissement du Client contrevenant aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle ;
- dysfonctionnement des Equipements et/ou du réseau informatique dont l'origine relève du seul fait du Client ;
- en cas d'utilisation du Service par le Client non conforme aux stipulations des présentes conditions ;
- en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du Client du fait de l'usage, constitutif d'une infraction, du Service fourni par Vodafone ;
- quant au contenu des services consultés, y compris ceux accessibles via les annuaires, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les Clients et d'une manière générale de toute information consultée par le Client ;
- en cas de fourniture par le Client de données erronées le concernant ou devenant obsolètes.

Vodafone ne saurait en aucun cas être tenue de réparer d'éventuels dommages indirects subis par le Client à l'occasion de l'utilisation des Services. Les dommages indirects sont ceux qui ne résultent pas exclusivement et directement de la défaillance des prestations de Vodafone.

La responsabilité de Vodafone ne saurait être engagée pour les prestations assurées par des tiers ou les contenus fournis par des tiers. Ces prestations ou contenus s'entendent de toute prestation faisant l'objet, entre le Client et un tiers, d'une relation contractuelle distincte des présentes. Sont considérés comme tels, sans que cette liste soit limitative, les contenus fournis par des tiers y compris la VoD, les services assurés par des tiers.

En tout état de cause, Vodafone reste étrangère à tous litiges qui peuvent opposer le Client à des tiers à l'occasion des présentes.

Responsabilité du Client

Le Contrat est conclu intuitu personae.

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, sont ainsi strictement interdites, et considérées comme abusives, notamment :

- utilisation de la SIM dans un équipement autre que le routeur vendu par Vodafone pour satisfaire l'offre considérée,
- utilisation à des fins ou de manière anormale, inappropriée, frauduleuse ou illicite ; notamment, l'abonné reconnaît que la violation des droits de propriété intellectuelle constitue un acte de contrefaçon, sanctionné pénalement et civilement,
- utilisation à d'autres fins que personnelles, notamment aux fins d'en faire commerce (cession ou revente totale ou partielle du Service),
- utilisation à titre gratuit ou onéreux en tant que passerelle de réacheminement de communications ou de mise en relation,

- tentatives d'établissement de plus de 100 sessions TCP (protocole de contrôle de transmissions) simultanées,
- envoi en masse et/ou à un nombre anormalement élevé de correspondants de messages électroniques (par exemple « spamming »),
- utilisation perturbant ou dégradant le Service ou le réseau de Vodafone ou de ses partenaires.

Le Client prend toutes les mesures nécessaires et veille personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion de l'utilisation du Service qui pourrait être faite par un mineur, pour accéder au contenu d'un tiers.

Le Client est seul responsable de tout préjudice causé par lui-même ou un de ses préposés à Vodafone, ou à des tiers du fait de son utilisation du Service.

Le Client est responsable de toute modification qu'il apporte dans la configuration installée par Vodafone et des conséquences que cela peut avoir.

Il appartient au Client de signaler tout problème de qualité de service quel qu'il soit au Service clients.

Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau internet ou de piratage venant de l'internet et de procéder à des sauvegardes régulières.

Il est également précisé que seul le Client est responsable de l'usage de l'accès au Service et à tout service interconnecté.